



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024 à 18 H

Procès-Verbal

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 7 novembre 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 31 octobre 2024 et affichée le vendredi 31 octobre 2024.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Alain MAZÉ, Denis POYET, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 05.

11 - présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 10 octobre 2024 :

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 10 octobre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme la Présidente :

ZAC Lahitolle - Rue de la Salle d'Armes à Bourges - Parcelle CE 297p – Lot D5+ - Cession à la CCI

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la cession par Bourges Plus d'une emprise de la parcelle CE 297 (Lot D5+) sise ZAC Lahitolle – Rue de la Salle d'Armes à Bourges, d'une superficie d'environ 2452 m², selon document d'arpentage à intervenir, à la CCI du Cher, au prix de 65 €/m² ;
2. d'autoriser l'acquéreur à effectuer les études de sol et investigations environnementales et à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Cahier des Charges de Cession de Terrain, l'avant contrat, l'acte correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires

Adopté à l'unanimité

Mise à la réforme et sortie d'inventaire de biens

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la mise à la réforme des biens listés en annexe ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document lié à cette délibération ;

Adopté à l'unanimité

Conventions-type relatives au prêt des biens archéologiques mobiliers

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver les deux conventions-type de prêt ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les présentes conventions et tous actes s'y rapportant ;

Adopté à l'unanimité

Convention de prêt pour exposition pluriannuelle 2025-2029, action « objet du moment »

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention et tout acte s'y rapportant ;

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire – Chantier des collections des fouilles anciennes de Bourges, campagne 2025

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif au chantier des collections des fouilles anciennes de Bourges, septième campagne ;
2. d'autoriser Mme la Présidente à solliciter une subvention auprès de la DRAC Centre- Val de Loire pour l'année 2025 ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou M. le Vice-Président délégué, à signer le dossier de demande de subvention, ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération ;

Adopté à l'unanimité

Subvention à TIVOLI Initiatives

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le versement d'une subvention de 15 500 € à Tivoli Initiatives, imputée au chapitre 65, article 65748 du Budget principal de l'Agglomération ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 H 20.

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau



BOURGES, le
La Présidente

21 NOV. 2024

Irène FELIX